



## POUR UNE FIN DE LOCATION GERANCE

**Attention** : le code de commerce codifie les règles applicables au contrat de location gérance (ou gérance libre) dans ses articles L 144-1 à L 144-13. La personne qui donne son fonds de commerce en location-gérance doit l'avoir personnellement exploité pendant au moins deux ans. Il existe une possibilité de demander une dispense judiciaire.

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 (ou A3) La rupture du contrat de location-gérance original si ce dernier n'est pas arrivé à terme et qu'il a été interrompu par l'une ou l'autre des parties. L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ LNC.NC (presse en ligne)</li><li>➤ ACTU.NC (presse papier)</li><li>➤ La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne)</li><li>➤ RRB.NC (presse en ligne)</li><li>➤ Noumeapost.nc (presse en ligne)</li></ul> 1 fiche de renseignements
RIDET	1 bulletin RID M2E ( ou P2E)
DSF	1 déclaration d'existence modificative

### FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **10 250 XPF**

**+ 2 500 XPF si dépôt du RBE ( Document relatif au bénéficiaire effectif)**

Pour les Personnes physiques : **5 100 XPF**

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI** (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

**NB** : Dans tous les cas, pour les sociétés, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle

Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA

☎ 25 75 00

**Merci de remplir les bulletins de façon lisible**